

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.**Séance du mardi 12 mars 2019**

N° 711 | 2019

Objet : Avancements de grade et nouvelle modification du tableau des effectifs

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	1	Présents	5
Votants	1	Votants	5
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	3	Suffrages exprimés	5
Total des suffrages exprimés		8	

Lors de la réunion du comité syndical du 5 mars 2019 organisée à 18h30 à Mercuriol-Veaunes, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-neuf, le douze mars à dix-huit heures et trente minutes, à l'espace Eden, à mercuriol, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 6 mars 2019. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Béatrice FOUR (titulaire),

Messieurs : Paul BARBARY (Président), Christophe FAURE (titulaire), Denis REYNAUD (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Nadine BERNE (démissionnaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Christine FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELLIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),

Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Jérôme DALVERNAY (suppléant), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Christophe FAURE (titulaire), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Jean-Jacques SOUMILLE (démissionnaire),

Etaient présents sans voix délibérative :

Messieurs : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des ressources humaines, Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire de direction, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Christophe FAURE

Objet : Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 007-250702453-20190312-711-DE

Le comité syndical,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ; les différents décrets portant statut particulier des cadres d'emplois ;
- la délibération 680-2018 en date du 5 juillet 2018 adoptant la mise en place des ratios « promus-promouvables »
- la délibération du 5 mars 2019 approuvant le précédent tableau des effectifs ;
- les documents ci-annexés retraçant les suppressions et créations de postes consécutifs aux propositions d'avancement de grade et les modifications apportées au tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Par délibération n° 680 / 2018 en date du 5 juillet 2018, le Comité Syndical a adopté la mise en place des ratios « promus-promouvables » afin de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade.
- L'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade au grade immédiatement supérieur.
- Sont concernés, les fonctionnaires titulaires à temps complet ou à temps non complet, en position d'activité.
- Les règles d'avancement de grade sont fixées par les statuts particuliers, suivant l'une ou plusieurs des modalités ci-après :
 - o Soit au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.
 - o Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, après une sélection par voie d'examen professionnel. Pour ces deux modalités, l'avis de la commission administrative paritaire est sollicité.
 - o Soit par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel.
- L'autorité territoriale a arrêté la liste des agents qu'elle souhaite faire bénéficier d'un avancement de grade. Les Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C vont être saisies prochainement afin d'émettre un avis sur les agents susceptibles d'être concernés par l'avancement de grade (en fonction des ratios de la collectivité et de la valeur professionnelle des agents). La publication du tableau d'avancement de grade sur lequel figurera l'avis de la Commission Administrative Paritaire sera opérée afin de le rendre exécutoire.
- Avant de procéder aux nominations, l'assemblée délibérante doit créer les postes concernés par les propositions d'avancements de grades retenus par l'autorité territoriale. Ces avancements pourraient ainsi être effectifs au 1^{er} avril 2019. La fermeture des postes laissés vacants sera opérée lors d'un prochain Comité Syndical.
- Je sou mets à l'approbation du comité syndical les créations de postes mentionnées dans les annexes à la présente délibération, ainsi que les ajustements du tableau des effectifs qui en découlent.
- Aussi, sur la base de cette présentation et dans l'attente des avis des Commissions Administratives Paritaires, je vous propose :
 - o DE DECIDER d'adopter les modifications proposées au tableau des effectifs conformément aux annexes à la présente délibération.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

8 votes « POUR »

0 votes « CONTRE »

0 abstention(s) ;

- DECIDE d'adopter les modifications proposées au tableau des effectifs conformément aux annexes à la présente délibération.



Comité syndical du 12 mars 2019 - 18h30
Espace Eden – Mercuriol-Veaunes

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte, Paul BARBARY.**

ANNEXE : CREATIONS DE POSTE

En vous reportant au tableau ci-annexé, il vous est demandé de procéder aux modifications du tableau des effectifs et aux créations de poste suivantes :

→ **Professeur d'enseignement artistique hors classe**

Création d'1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe Responsable d'antennes à temps complet

→ **Assistants d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe**

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe discipline guitare/atelier musiques à temps non complet 18h15

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe discipline FM/chorale/piano/éveil à temps complet

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe discipline piano/éveil en milieu scolaire à temps non complet 14h00

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe discipline saxophone/orchestre/big band à temps complet

→ **Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe comptabilité parthèque à temps non complet 24h30

→ **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe secrétaires de bassin à temps complet